



Conseil Municipal du 21 janvier 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

BUDGET PRINCIPAL

Préambule

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au plus tard au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique [...].

La commune n'est pas assujettie à cette disposition légale. C'est un choix qui a été fait en début du mandat de nous y soumettre par souci d'une information le plus large possible du Conseil et, au-delà, de nos concitoyens.

Ce rapport s'attache donc à situer le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrit la préparation du budget pour l'exercice 2021. L'élaboration du budget communal est directement impactée par la stratégie financière adoptée par l'État, laquelle est définie dans le cadre de projet de lois de programmation des finances publiques (PLPFP) pour la période 2018 à 2022 et le projet de loi de finances (PLF) 2021.

Le contexte mondial

Fin 2019 est apparue la COVID 19, obligeant les pays asiatiques à se confiner dès janvier 2020, entraînant dans son sillage les autres continents.

Depuis, la Pandémie impose des mesures de restrictions aux gouvernements qui tentent d'y faire face, en passant par des mesures de confinements qui ont entraîné une chute record de l'activité mondiale au premier trimestre. Les différents déconfinements en début d'été ont entraîné de forts rebonds au troisième trimestre. Malheureusement, les contaminations à la hausse conduisent à de nouvelles mesures restrictives, pesant de nouveau sur l'activité mondiale.

L'annonce de l'accès prochain aux vaccins est une véritable lueur pour enrayer la Pandémie.

Le contexte français

Dans ce contexte si particulier de pandémie, l'économie française a reculé au premier semestre 2020. Reculant de 5.9% au premier trimestre, le PIB a chuté de 13.7% au second trimestre. Tous les secteurs sont impactés et certains plus particulièrement tel que l'hébergement et la restauration. Si l'activité française a fortement rebondi durant l'été, elle reste toutefois inférieure de 4% à son niveau d'avant crise.

La croissance du PIB a reculé de 4.3% en glissement annuel sans compter le confinement national du 30 octobre qui devrait entraîner un impact économique de -8%.

En 2020, la croissance française devrait chuter de - 10.3% pour mieux rebondir en 2021 à 5.7%.

La Pandémie a également de lourdes conséquences sur le marché du travail en 2020. Malgré le soutien du gouvernement aux entreprises à travers le dispositif d'activité partielle, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici la mi-2021, avec un coût pour 2020 estimé à 31 milliards €.

D'autres solutions ont vu le jour afin d'atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire : chômage partiel, renfort des trésoreries des entreprises par le biais de facilités de crédit. Le coût total de ces mesures est estimé à 470 milliards €, soit environ 20% du PIB alors que l'impact de ces mesures ne pourra être calculé qu'après 2020. Un plan de relance est d'ores et déjà prévu pour soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels de la crise sanitaire.

De ce fait, les demandes de crédits de la part des entreprises sont en hausse, passant de 35% au premier trimestre à 72% au second trimestre.

Le Projet de Lois de Finances 2021 annonce la fin des dégrèvements de taxe d'habitation ainsi que des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse. Cela inclut la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle. Il faut donc compter une baisse de 10% par rapport à la Loi de finances 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la taxe d'habitation est affecté au budget de l'État et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales qui assurent la neutralité de cette réforme pour les communes.

Le niveau de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable pour les collectivités territoriales.

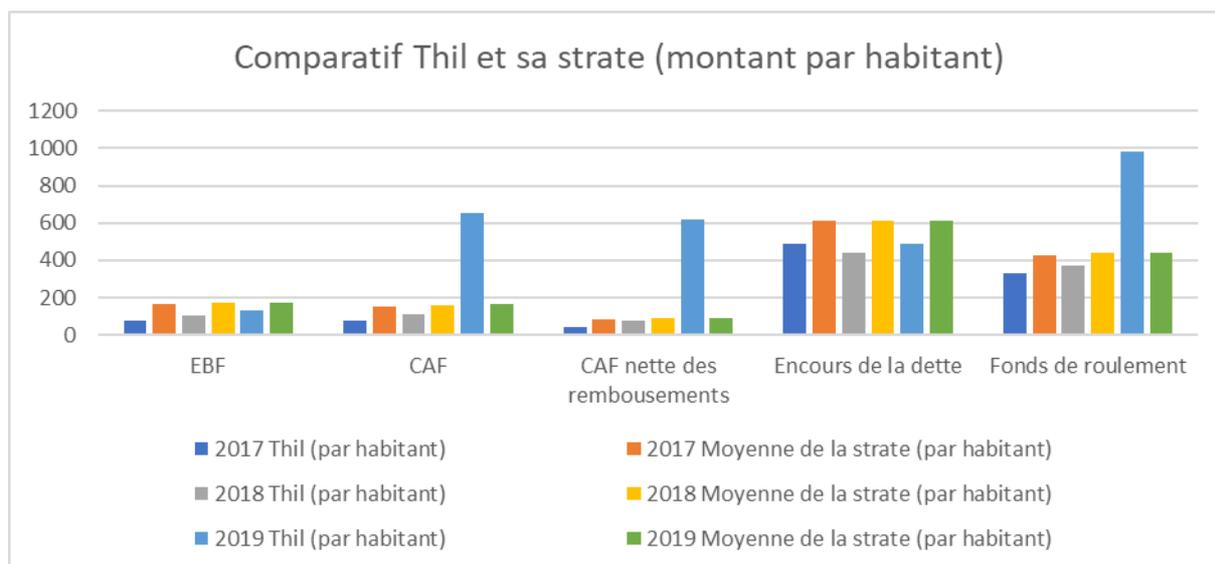
Le FCTVA poursuit sa croissance +9.1% grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

En revanche, les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent, -80%, du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par l'arrêt de la prise en charge par l'État du dégrèvement de la taxe d'habitation (TH).

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI restent inchangées par rapport à la Loi de Finances 2020. Le plan de relance devrait permettre de soutenir l'investissement des collectivités locales et notamment des communes.

Les orientations prises en considération pour l'élaboration du budget communal

Comparatif situation de Thil par rapport aux autres communes de sa strate



EBF : Marge dégagée annuellement par la commune dans le cadre de son fonctionnement

CAF : Marge de la commune pour financer ses investissements (EBF – charges fi)

CAF nette : Autofinancement réel (CAF – remboursement du capital)

Les éléments ci-dessus permettent de situer la commune de Thil par rapport aux autres communes de sa strate (communes de 500 à 2 000 habitants).

Ce qu'il est important de noter :

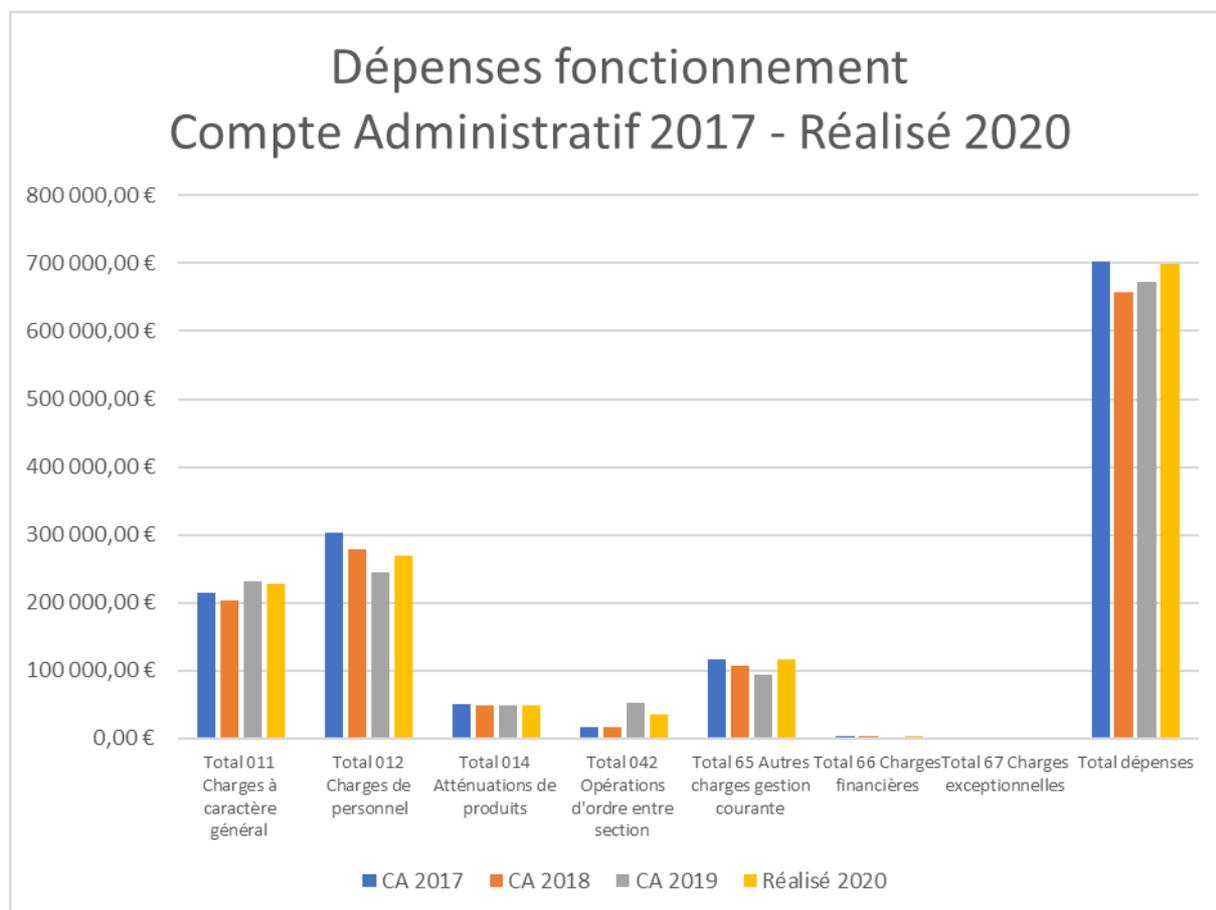
- Une faible capacité de la commune structurelle à dégager du fonctionnement pour ses projets d'investissement (près de 50 % plus faible que la moyenne de sa strate) ;
- Une capacité d'autofinancement très élevée suite au legs de 2019 qui permet de nouveaux investissements mais qui cache la faible capacité en dehors de cette situation exceptionnelle ;
- Un encours de dette plus faible que la moyenne de la strate qui montre une situation favorable de la commune. Il faut être vigilant sur cet élément car cela cache un sous-investissement de la commune depuis plusieurs années ;
- Le fonds de roulement est très bon suite au legs également.

On peut noter également que les dépenses de personnel sont plutôt plus faibles que la moyenne de la strate en cohérence avec la faible CAF de la commune.

Évolution de la situation financière de la commune de 2017 à 2020

- En fonctionnement

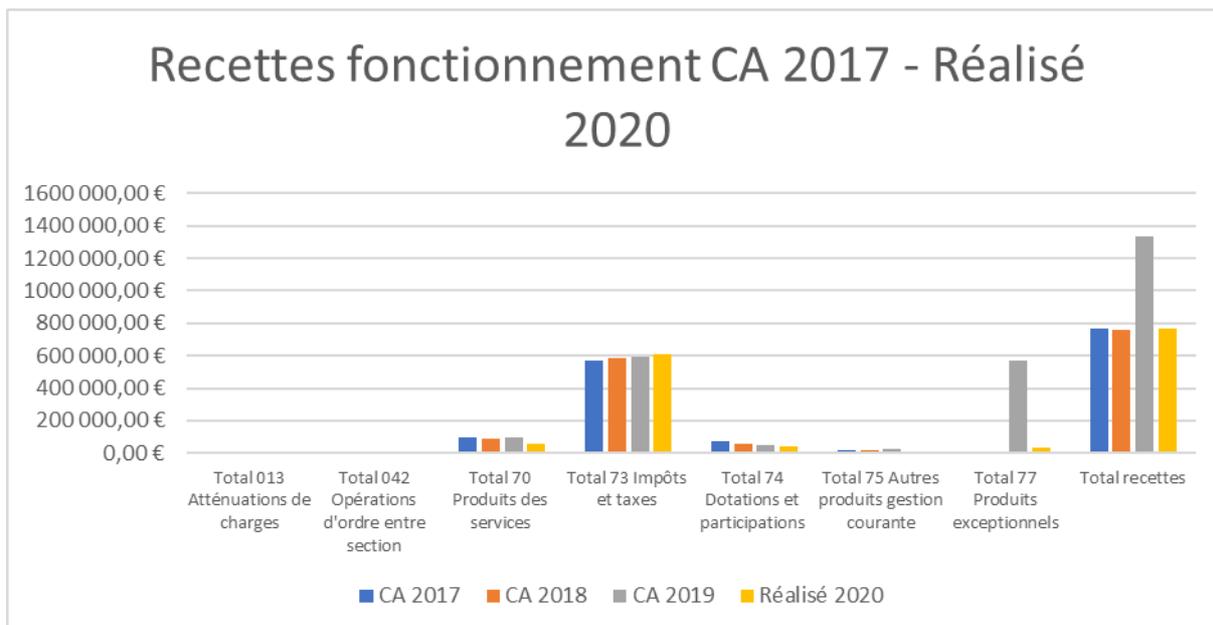
Sur la période 2017 / 2020, on constate peu d'évolutions dans la structure du budget de la commune en fonctionnement.



Les dépenses sont globalement stables et se situent entre 650 000 € et 700 000 € par an avec une baisse constatée sur les charges de personnel due au départ en 2018 de l'ancienne DGS qui disposait d'une rémunération importante. La commune compte à ce jour 12 agents dont 10 titulaires en exercice.

3 sont à temps complet (la secrétaire générale et les deux agents techniques), tous les autres agents sont à temps partiel. L'école à elle seule mobilise 8 agents dont 2 ATSEM pour les deux classes de maternelle. Le coût du personnel s'établit désormais à 190 000 € du fait notamment de plusieurs remplacements à réaliser suite à des absences et un arrêt longue maladie de l'agent d'accueil.

Les charges à caractère général sont globalement maîtrisées.



En termes de recettes, deux évolutions sont à noter.

La première concerne le don intégré dans le budget de la commune en 2019 pour un montant de 567 700,91 € qui permettra à la commune de réaliser des nouveaux investissements pour améliorer le cadre de vie, réaliser des travaux sur les voiries et dimensionner l'école face à l'augmentation du nombre d'habitants dans le village.

La deuxième concerne l'impact de la covid sur les recettes de la commune de 36 000 € sur tout le périscolaire réduisant de fait les capacités d'autofinancement de la commune.

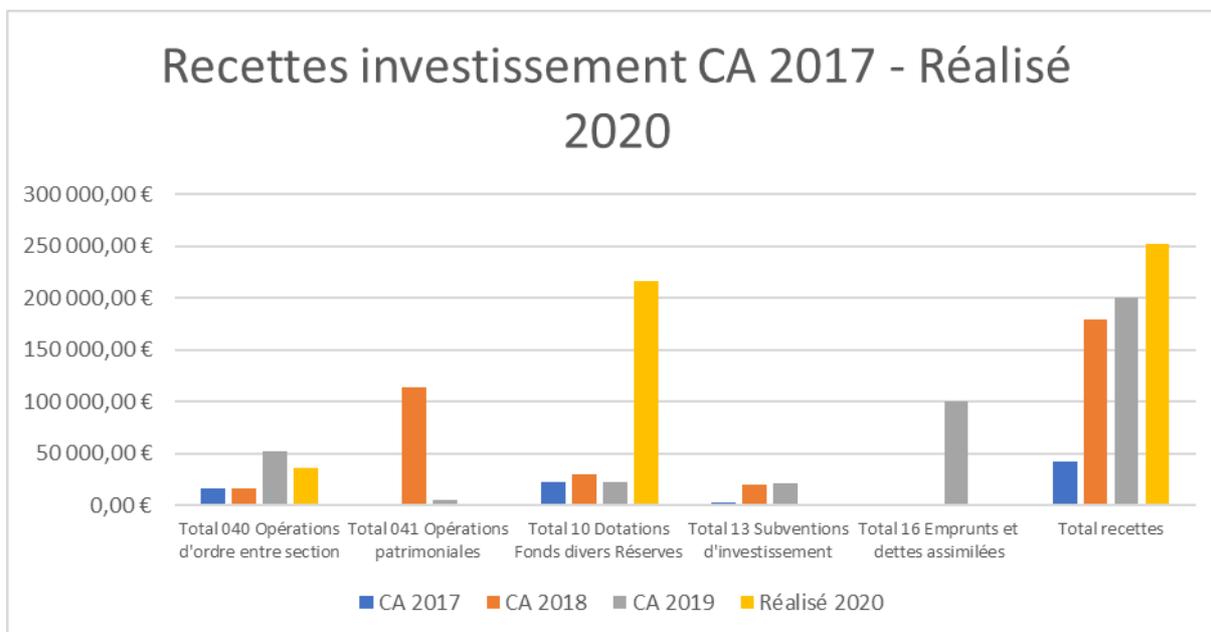
Par ailleurs, les recettes liées à la taxe d'habitation et à la taxe foncière augmentent légèrement chaque année en cohérence avec le développement du village et une subvention du Département est venir soutenir le budget de la commune.

- **En investissement**

Concernant l'investissement, la commune a été peu active sur la période 2017-2020 si ce n'est sur les travaux d'assainissement mais étaient intégrés dans un budget spécifique qui s'est éteint en 2020.



Les remboursements des emprunts ont diminué avec un prêt qui est arrivé à échéance et un prêt qui reste actif (cf. état de la dette). La commune commencera à rembourser un nouvel emprunt en septembre 2021 de 100 000 € pour couvrir une partie des dépenses d'installation d'eaux pluviales. Les dernières tranches sont financées par les capacités financières actuelles de la commune de l'ordre d'1 million d'euro.



L'évolution majeure en recettes est l'emprunt activé en 2019 qu'il faudra rembourser sur 40 ans. En 2020, l'intégration de la recette liée à la prise en charge par la CCMP du déficit de la commune en investissement sur l'assainissement vient impacter positivement le budget.

Cette recette compense en réalité une dépense intégrée dans l'exercice précédent dans le budget assainissement et non intégré au moment du CA 2019 de la commune au budget. Il est à noter que la structure des recettes devrait évoluer dans les années à venir avec une augmentation des subventions d'investissement qui seront systématiquement recherchées pour tout projet d'investissement de la commune.

Premier bilan du budget 2020 et Grandes orientations du budget 2021

Au-delà des éléments présentés, le budget 2020 a été marqué par la crise liée à la covid qui a entraîné des dépenses supplémentaires liées à la fourniture de masques pour les habitants et les personnels et du gel hydroalcoolique pour un montant d'environ 3 000 €.

La covid a fortement impacté la structure des dépenses et des recettes liées à l'école. En effet, si en dépenses, la commune a dépensé environ 14 000 € de moins qu'en 2019, les recettes qui y sont liées ont été en baisse de 35 000 € soit une perte sèche pour la commune de 21 000 € qui permettaient notamment de couvrir les salaires des agents communaux en charge du périscolaire.

En fonctionnement, les charges de personnel ont été plus élevées qu'en 2019 du fait de remplacements réalisés durant les congés des agents techniques pendant l'été, pour la cantine suite à des arrêts maladie notamment liés à la covid et surtout du remplacement de l'agent d'accueil en longue maladie.

Une recette exceptionnelle du Département dans le cadre de son soutien aux communes pour un montant d'environ 28 000 € a permis de limiter l'impact de ces nouvelles dépenses. La dotation communautaire a augmenté de 8 000 € en 2020 par rapport à 2019 mais a atteint son plafond pour la commune sous réserve d'évolution du cadre de cette dotation.

Des travaux exceptionnels ont dû être conduits en urgence cette année suite à plusieurs signalements dans le cadre de rapports de l'APAVE notamment qui émettaient des alertes depuis plusieurs années et de dysfonctionnements constatés :

- Abattage d'arbres malades du chancre coloré
- Fuite de gaz entraînant la fermeture de l'école en décembre
- Travaux dans l'école suite à plusieurs rapports de l'APAVE (sécurisation cour et jeux d'enfants, accès parking vélo, ...)
- Téléphonie suite à de nombreux dysfonctionnements et de son coût élevé (abonnement)
- Révision des contrats de maintenance des chaudières suite à des problèmes avec le prestataire
- ...

La commune a revu sa stratégie de communication (compte facebook dès mai 2020, nouveau journal « Au fil de Thil » paru en octobre 2020) et a créé un nouveau site internet sorti en décembre 2020 pour un coût maîtrisé du fait de la forte mobilisation des élus en charge du sujet.

Des investissements ont été réalisés en 2020 mais de manière encore modeste et sans la mobilisation de toutes les aides possibles.

L'année 2020 aura également été l'année du transfert de la compétence assainissement à la CCMP, la commune ne gardant que le réseau des eaux pluviales qui représentera un coût

jusqu'en 2021 dans la cadre de la réfection du réseau. La commune a pu transférer le déficit en fonctionnement et en investissement du budget assainissement pour des montants respectifs de 28 696,59 € et de 141 974,82 € à la CCMP soulageant ainsi son budget.

Au final, le budget 2020 devrait avoir un solde positif en fonctionnement et en investissement sous réserve des dernières écritures comptables mais cache l'intégration du déficit assainissement pris en charge par la CCMP qui arrive en recettes sans que les dépenses soient clairement identifiées dans le budget de la commune puisqu'intégrées au budget assainissement clos au 31 décembre 2019.

Le Budget Principal

L'année 2021 sera riche en projets et conduira à la construction d'un budget ambitieux qui prévoira des dépenses importantes financées dans le cadre de la construction budgétaire par les fonds de la commune pour l'essentiel. Comme indiqué plus haut, des recettes seront recherchées systématiquement pour tous les projets afin de préserver les capacités de financement de la commune.

Le budget intègrera les grands projets suivants :

- Transformation du city-stade : des aides ont été sollicitées à ce titre pour équiper le city-stade de nouveaux équipements dont les réponses sont encore attendues. Le terrain synthétique du terrain multisport sera changé au printemps. Un travail sera également conduit pour redéfinir l'espace et le rendre plus agréable pour les familles notamment en transformant les deux terrains de foot aujourd'hui inutilisables. Ces futurs travaux pourraient se faire de manière collaborative en associant les thilois volontaires à la transformation de cet espace ;
- École : des travaux seront conduits sur l'isolation du bâtiment comme dans d'autres bâtiments publics en particulier la mairie afin d'économiser l'énergie. Un travail sera à réaliser pour dimensionner l'école suite à l'arrivée de nouveaux habitants, une étude est en cours sur le sujet qui devrait permettre de définir le projet en 2021 ;
- Voirie : l'état des voiries est globalement détérioré en particulier celles où ont eu lieu les travaux pour l'assainissement. Des réflexions sont là aussi en cours pour réaménager certaines voies (rue Neuve, rue de l'Eglise, chemin de la Brayonne, ...) pour lesquelles un calendrier des travaux sera à prévoir.
- Une police municipale va être mise en place par la commune suite à un conventionnement avec la commune de Beynost à compter d'avril 2021

Ces différentes opérations se retrouveront dans le budget de la commune qui sera présenté en mars 2021.

Enfin, une démarche de concertation avec les thilois sera organisée pour travailler sur ces projets ou d'autres que les habitants trouveraient particulièrement intéressants. La

transformation du city-stade pourra être exemplaire dans ce sens autant dans la création de l'espace que de sa conception et construction.

Dettes

Le tableau ci-dessous retrace l'état de la dette communale et les échéances jusqu'en 2029. Notons que l'amortissement au profit de la commune du Bail Emphytéotique Administratif conclu entre la commune et la SEMCODA compte pour une part importante de la dette.

	Capital	Annuité	Dont Amort.	Var. Annuité
2017	587 957.67	48 442.39	45 261.66	-
2018	542 696.01	47 698.40	45 194.73	- 743.99
2019	497 501.28	42 100.71	40 160.56	-5 597.69
2020	457 340.72	38 851.59	37 350.29	-3 249.12
2021	521 505.83	38 823.47	36 361.70	-28.12
2022	485 144.13	38 568.04	36 386.34	-255.43
2023	448 757.79	38 309.24	36 411.29	-258.80
2024	412 346.50	38 052.04	36 436.56	-257.20
2025	375 909.94	37 792.55	36 461.97	-259.49
2026	339 447.97	9 600.52	8 457.92	-28 192.03
2027	330 990.05	9 600.52	8 484.14	0.00
2028	322 505.91	9 600.52	8 510.70	0.00
2029	313 995.21	9 600.52	8 537.58	0.00

La dette intègre l'emprunt pour le réaménagement de la place pris en 2015 et qui court jusqu'en 2025. Se rajoute le BEA pris avec le SEMCODA dont le loyer est de 6 360 € par an jusqu'en 2064. Un dernier emprunt pris en 2018 va être activé en 2021 pour les eaux pluviales pour un montant de 100 000 € pour une période de 40 ans pour des annuités de 3 240 €.

Enfin, je vous rappelle que l'EPF01 assure le portage financier de deux tènements repérés au PLU (Parcelle 388, rue du Canal pour un montant de 250 000 € portage de 4 ans prolongé d'un an qui se termine cette année, parcelle 41, rue de la Mairie pour un montant de 320 000 € payable par annuité sur 10 ans) pour la réalisation de deux opérations de mixité de logement.

Le portage pour la première parcelle devra être revu si la vente du terrain ne peut se faire en 2021, il faudra alors prévoir un premier versement de 126 000 € environ en 2021 puis des paiements annuels de 21 000 € pour le rachat du terrain à l'EPF.